

Dossier :
Evaluations CP et CE1
Le vrai du faux...
Pages 5, 6, 7 et 8

Marseille :
La municipalité peu soucieuse
de ses écoles
Page 9

Elections pro :
Les instances paritaires
départementales
Page 11



INFO Hebdo



FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

N°702
2 octobre 2018
ISSN 07638086



Syndicat National Unitaire
Instituteurs, Professeurs des écoles, P.E.G.C.
BOUCHES DU RHONE

Services Publics : notre bien commun
Pour l'emploi, les salaires, les statuts, les retraites

Toutes et tous mobilisé.es

Mardi 9 octobre

**Grève, manifestations,
rassemblements...**

10h30 Vieux-Port

10h30 Arles



9 OCTOBRE : Se mobiliser pour d'autres choix pour les services publics



Nos organisations s'inscrivent dans la journée interprofessionnelle d'action du 9 octobre.

Avec les salarié.e.s du privé, les chômeurs-chomeuses, les étudiant.e.s et les lycéen.ne.s, cette mobilisation sera l'occasion de dire une nouvelle fois notre refus des politiques libérales qui maltraitent les plus démunie.s et octroient toujours davantage aux plus fortuné.e.s. Depuis plus d'un an, le président de la République, le Premier ministre et le gouvernement accumulent les mesures régressives et mettent en oeuvre une politique d'austérité pour le plus grand nombre, satisfaisant ainsi les vœux d'une minorité tournée vers une société de profit qui considère le service public comme une charge financière inutile.

Après les attaques frontales contre le Code du travail, les prestations sociales, les retraité.e.s, la SNCF et les cheminot.e.s, les projets en matière d'assurance chômage et de retraite laissent craindre le pire.

Dans ce contexte général, la Fonction publique et ses agent.e.s sont, malheureusement, placé.e.s aux premières loges de cette frénésie libérale. Gel prolongé de la valeur du point d'indice, rétablissement du jour de carence, suppressions d'emplois, mobilité forcée, abandon des missions, privatisations... la liste des reculs serait trop longue à énumérer. Et les chantiers actuels - recours accru aux non titulaires, mise à mal des organismes consultatifs, salaire au mérite - sont tout sauf rassurants.

Mais, si les dangers sont réels, la cause est loin d'être entendue, d'autant plus que l'opinion nous soutient, nos concitoyen.e.s sont attaché.e.s aux services publics. Les organisations syndicales ont donc, plus que jamais dans la période, un rôle essentiel à jouer pour à la fois porter des propositions alternatives et organiser la riposte unitaire.

C'est ce que nous faisons en appelant les agents de la Fonction publique à se mobiliser le 9 octobre.

Pour :

- Le dégel de la valeur du point d'indice et des augmentations générales des salaires
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Les créations d'emplois dans les nombreux services qui en ont besoin
- La résorption de la précarité et un plan massif de titularisation
- Le renforcement du statut général et des statuts particuliers
- L'amélioration des systèmes de retraite par répartition et le maintien des régimes spéciaux
- La défense et le développement des missions publiques
- L'arrêt des réformes régressives engagées contre les intérêts des usager.e.s et des personnels.

TOUTES ET TOUS MOBILISÉ-E-S LE 9 OCTOBRE 2018 : GRÈVES, MANIFESTATIONS, RASSEMBLEMENTS, ...

Les retraités à nouveau dans la rue

Les retraité.e.s en ont assez d'être pris pour des mines de ressources. Ils le feront savoir dans l'unité à plusieurs occasions au mois d'octobre. Alors que Matignon annonce la fin de l'indexation des pensions sur les prix, neuf organisations syndicales et associatives appellent une nouvelle fois les retraités à l'action les 3 et 18 octobre prochain.



Depuis plusieurs années, c'est à un véritable matraquage qu'est soumis le pouvoir d'achat des retraités : création de taxes telles que les 0,5% de CRDS et les 0,3% de CASA, suppression de la demi-part fiscale aux veuves, fiscalisation du supplément de 10% de pension, gel de la pension de 2013 à 2017 puis encore en 2018 et augmentation de 1,7% de la CSG. Aujourd'hui, le gouvernement annonce la fin de l'indexation des pensions sur les prix et une revalorisation des pensions de seulement 0,3 % pour 2019 et 2020, alors que les prix ont augmenté de 2,3% ces douze derniers mois.

Pour les organisations syndicales et associatives de retraités réunies dans le groupe des 9, ce n'est pas acceptable.

Une nouvelle fois, elles appellent

ensemble les retraités à manifester massivement les 3 et 18 octobre prochains pour exiger :

- la suppression de la hausse de la CSG qui pénalise les retraités de 4,5 milliards d'euros et fait baisser le taux de remplacement de 2,5 % en net pour les retraités depuis cette hausse. Nous demandons l'inscription de cette mesure dans le PLFSS 2019 ;
- la revalorisation de toutes les pensions, par la fin du gel de toutes pensions, le rattrapage des pertes subies, le refus du 0,3 % en 2019-2020 ;
- l'indexation des pensions sur les salaires et un minimum de pension au SMC pour une carrière complète ;
- le maintien des pensions de réversion, sans conditions de ressources ;
- la prise en charge de la perte d'autonomie à 100% par la sécu et ouverture d'un droit universel dans le

cadre du service public.

Dans les Bouches-du-Rhône, les 9 organisations se sont réunies et appellent ensemble aux 2 journées d'action les 3 et 18 octobre.

Le SNUipp-FSU 13 appelle les retraité.e.s à participer aux manifestations prévues.

Le 3 octobre, conférence de presse sous l'ombrière à 11 heures pendant que des délégations se seront rendues à Paris à l'Assemblée nationale porteuses des pétitions signées.

Les modalités du rassemblement (lieu et heure) du 18 octobre ne sont pas encore définies, tenez-vous au courant sur le site du SNUipp/FSU ou dans la presse.



Avec le SNUipp-FSU,
sortons la tête
de l'eau.

Changeons l'école,

votons !   

Le secrétariat du SNUipp-FSU 13 :
de gauche à droite
Claire BILLES (secrétaire générale)
Virginie AKLIQUAT, Laurence
BAUSSANT, Frédéric BÉRETET, Barbara
MIRET (secrétaires adjoint-e-s)



Sommaire

Page 2 : Infos nationales

- 9 octobre : se mobiliser pour les services publics
- Les retraités à nouveau dans la rue

Page 3 : Edito

Page 4 : CAPD

- Compte-rendu du GT du 20-09
- Payer pour être formé.e, c'est NON !
- Remue-ménage à la DPE du 13
- La fiche de paie 2.0

Pages 5, 6, 7 et 8 : Dossier

- Les évaluations CP et CE1 : le vrai du faux

Page 9 : Bouches-du-Rhône

- Direction d'école : il y a urgence !
- Marseille : le SNUipp-FSU reçu par M^{me} Casanova

Page 10 :

- Budget 2019 : l'école primaire faussement dotée
- Bulletin d'adhésion

Page 11 : Elections Pro

- Toutes les instances du 13

Page 12 :

- Les stages et les RIS du SNUipp-FSU 13

Edito

La préparation du budget 2019 se fait une fois encore dans le cadre d'une baisse des recettes et du maintien de l'objectif de réduction des déficits publics au-dessous de 3% du PIB.

Au vu des cadeaux fiscaux consentis aux plus riches, cela se traduira par une baisse des dépenses publiques et le décrochage des prestations sociales (aide personnalisée au logement et allocations familiales) et un nouvel affaiblissement des pensions des retraités.

L'Éducation nationale n'est plus une priorité budgétaire tandis que le ministre poursuit seul la mise en place de son projet de réforme d'une école pilotée par le haut et par les évaluations, reléguant les enseignant-es à de simples exécutants, niant leur professionnalisme.

Si le gouvernement n'a toujours pas précisé sa réforme des retraites, il en confirme les grandes lignes : réforme systémique, passage d'un système de prestations définies à un système à cotisation définies... Le SNUipp, avec la FSU exige que le système actuel de retraites par répartition soit maintenu, ainsi que le Code des pensions civiles et militaires. Elle rappelle la nécessité de maintenir un certain nombre de dispositions en vigueur (calcul des pensions sur les six derniers mois, 75% du dernier traitement, mesures de solidarités...).

Le gouvernement n'a pas attendu le rapport CAP 22 pour mettre en œuvre nombre d'orientations. La politique

gouvernementale se traduit par des attaques d'une ampleur inédite contre la Fonction publique et ses agent-es : statuts, suppression de postes (120 000 dans la fonction publique sur le quinquennat, 7 800 au budget 2019 pour la Fonction publique d'État), maintien du gel de la valeur du point d'indice, salaires, individualisation des rémunérations, démarche de contractualisations entre l'État et les Collectivités territoriales (notamment dans les domaines des transports, de l'énergie, des eaux et forêts), rôle des élus et des représentants des personnels, développement de la contractualisation, conditions de travail...

Ces réformes ont pour objectif de mettre en place un projet social fondé sur la clientélisation des usager-es et un service public réduit à une offre de service inspiré du modèle marchand.

Concrètement ce projet va entraîner des réorganisations de services ayant pour conséquences une moindre proximité avec les usager-es et des mobilités professionnelles et géographiques forcées pour les personnels. Dans notre domaine, cela commence par la fusion des académies d'Aix-Marseille et de Nice. Le projet sera rendu public au 01.01.2019, et l'effectivité entrera en vigueur dès septembre prochain.

Pour toutes ces raisons, nous serons nombreux en grève et à participer aux manifestations le 9 octobre.

Groupe de travail Hors-Classe et promotions aux 7^{ème} et 9^{ème} échelons

Le groupe de travail du jeudi 20 septembre nous a permis de rencontrer la nouvelle équipe de la Division des Personnels Enseignants de la DSDEN13.

A la suite de nos interventions, l'administration a finalement inclus dans le tableau des promovables les collègues en situation de détachement, CLD ou PACD. Les avis DASEN de ces collègues nous seront communiqués prochainement. Leur situation aurait dû être traitée en CAPD, jeudi 27 septembre.

Le nombre de promus à la hors-classe pour le 1^{er} septembre 2018 devrait s'élever à 427, suite à la révision du contingent.

Depuis mardi 18, les collègues ayant eu un entretien de carrière en 2017-2018 (pour les 7^{ème} et 9^{ème} échelons) peuvent consulter l'appréciation finale donnée par le DASEN via SIAE. Et force est de constater que pour beaucoup d'entre eux, elle ne correspond en rien au compte-rendu de leur IEN ! On constate également que des collègues n'ayant pas eu d'entretien de carrière doivent valider des comptes-rendus vierges !

Les avis « Excellent » et « Très satisfaisant » du DASEN permettraient l'accélération de carrière aux 7^{ème} et 9^{ème} échelons. Mais de nombreux collègues ont eu un avis « Satisfaisant » alors même que leur compte-rendu évoquait un avis « Très satisfaisant »

voire « Excellent » ! L'administration nous répond que tous les collègues ne peuvent pas être promus mais reste imprécise sur les critères de départage.

Pour le SNUipp-FSU13, la transparence doit être de mise !

Le SNUipp-FSU13 propose à tous les collègues souhaitant voir leur appréciation revue de déposer un recours gracieux auprès du DASEN, sous-couvert de leur IEN. Vous le trouverez sur notre site. N'oubliez pas de nous en envoyer une copie à snu13@snuipp.fr Nous suivrons tous les recours.

Payer pour être formé-e : Pour le SNUipp-FSU c'est Non !

En cette rentrée, les enseignant-es stagiaires ont eu la désagréable surprise de devoir verser 90€ au titre de la Contribution Vie Étudiante et Campus. Le SNUipp et les syndicats enseignants de la FSU lancent une pétition pour en exiger le remboursement.

Conséquence de la loi ORE relative à « l'orientation et à la réussite des étudiants », un nouvel article a été créé dans le Code de l'éducation, instituant une Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC) d'un montant de 90€.

Certaines catégories d'étudiant-es peuvent être exemptées du paiement mais les fonctionnaires-stagiaires qui suivent une formation obligatoire dans le cadre des ESPE sont exclu-es de cette exonération.

Jusqu'à présent l'inscription à l'ESPE était prise en charge par l'employeur car le ministère avait considéré qu'il était inconcevable que la formation professionnelle soit à la charge du stagiaire.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU avec les autres syndicats enseignants de la FSU lance une pétition pour demander d'exonérer du paiement de la CVEC tous les stagiaires enseignant-es, CPE, PsyEN qui n'ont pas à financer leur formation professionnelle obligatoire et de rembourser celles et ceux qui l'auraient déjà versée.

Signer en ligne :

<http://petitions.snes.edu/index.php?petition=40>

La feuille de paie 2.0

Les bulletins de paie seront consultables et téléchargeables sur une plateforme internet de l'administration.

Exit le bulletin de salaire qu'on récupère chaque mois dans un casier de la salle des maîtres, dès septembre, les enseignant.e.s des écoles devraient avoir directement accès au précieux document via internet sur le site ensap.gouv.fr. Un « espace numérique propre, créé et

administré par la direction générale des finances publiques et selon des modalités garantissant la sécurité et l'intégrité des données, leur confidentialité et leur accessibilité ».

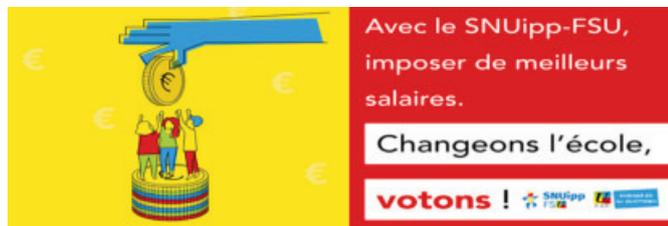
Prudente, l'administration devrait toutefois poursuivre les envois "papier" durant les six prochains mois, le temps que le dispositif soit opérationnel dans tous les départements et de régler de toujours possibles bugs... Plus d'infos sur notre site !

"Remue-ménage" à la Division des Personnels Enseignants de la DSDEN

Suite aux départs à la retraite et aux remaniements de certains postes, la rentrée de septembre 2018 a été synonyme de changements à la DPE :

- M^{me} Croze remplace M^{me} Colonna à la tête de la division du personnel.
- M^{me} Tavernier remplace M^r Leclercq au service coordination paye DPE1.
- M^{me} Spinosa remplace M^{me} Veaugier au service mouvement DPE2.
- M^{me} Descos reste au Bureau des Affaires Médicales DPE3, comme M^r Serpaggi aux remplacements et formations DPE4.

Si cette période d'adaptation et de transition a impliqué des retards dans le traitement des dossiers, le snuipp13 sera vigilant au respect des droits des personnels et continuera de réclamer les documents de travail en amont des GT, comme les PV des CAPD selon la réglementation.



Evaluations : le décryptage du SNUipp-FSU

Le communiqué du SNUipp-FSU

Évaluations : l'échec programmé

A lors que le ministre généralise à cette rentrée les évaluations à différents niveaux de la scolarité, en CP, en CE1, en 6ème et en seconde, le dévoilement du contenu des tests des CP et CE1 est très inquiétant. En ne respectant pas les apprentissages réels des élèves issus des programmes de maternelle de 2015 et de cycle 2 de 2016, ces évaluations placeront artificiellement la majorité d'entre eux en situation d'échec et de stress important.

Le SNUipp-FSU constate que de nombreuses activités sont inadaptées tant du point de vue de leur contenu que de leur présentation ou des conditions de passation imposées. Des durées d'exercices strictement limitées et irréalistes seront trop souvent génératrices de stress et l'interdiction d'aide et d'explication contrariera inévitablement la relation pédagogique en construction par les enseignants avec leur classe et leurs élèves. De nombreuses propositions contiennent ce qu'on est bien obligé d'appeler des pièges et relèvent davantage de compétences expertes que de compétences exigibles à ces niveaux de la scolarité.

Alors que la recherche recommande le recours à la manipulation dans les apprentissages des jeunes élèves, la seule modalité papier-crayon est pourtant convoquée bien qu'elle ne soit pas encore complètement maîtrisée par les élèves sortant de maternelle.

Alors qu'à l'école primaire de nombreux apprentissages se font en lien direct avec le contexte de la classe, ce qui permet ainsi de leur donner tout leur sens (prénoms, albums de la classe, expériences dans l'école ou dans le quartier...), la standardisation de ces évaluations évacue de fait toute cette dimension du travail des classes. Cela ne répondra pas à un des enjeux soulevés par les dernières enquêtes internationales : améliorer la compréhension.

Les enseignants, écartés de la phase d'élaboration de ces évaluations, le seront également pour la phase d'analyse des résultats de leurs propres élèves dont ils n'auront pas à corriger les tests. C'est pourtant eux les mieux à même d'identifier les obstacles auxquels sont confrontés les élèves dans leurs apprentissages et d'y apporter des réponses. Le SNUipp-FSU dénonce le fait que ce protocole, articulé aux différentes prescriptions concernant la lecture, fera glisser le métier d'enseignant d'un métier de conception vers un métier de simple exécution.

Le SNUipp-FSU affirme que ces évaluations ne permettront en aucun cas de faire mieux réussir les élèves. Ce n'est pas en alarmant les familles et en renvoyant les enseignants à leur inefficacité présumée que le ministre œuvre pour l'école de la confiance. En voulant faire entrer de force le système éducatif et ses personnels dans la culture de l'évaluation et le pilotage par les résultats, il expose les jeunes élèves au risque d'échec précoce et cultive la méfiance de leur famille envers l'école.

Le SNUipp-FSU dénonce ce procédé et invite tous les enseignants à informer largement les familles sur la véritable nature de ces évaluations. Il s'est adressé aujourd'hui au ministère pour demander un moratoire afin de surseoir à leur passation. Par ailleurs, il appelle les équipes à reprendre la main sur l'évaluation, acte inhérent à la fonction d'enseignant, à ne pas les faire passer dans l'immédiat, ne pas saisir les réponses et à faire remonter les besoins de terrain.

Paris, le 13 septembre 2018

L'analyse du SNUipp-FSU

Pour le SNUipp-FSU, ces évaluations sont mal conçues : items inadaptés, temps limité, stress, aides non autorisées. De plus les enseignants sont cantonnés à la saisine des résultats, se voyant ainsi dépossédés de leur analyse.

Considérant que ces évaluations ne peuvent être utilisées au bénéfice des apprentissages, le SNUipp-FSU adresse au ministère une demande de moratoire dans le but de surseoir à leur passation.

De même, il a décidé de les rendre publiques et d'informer la profession pour l'aider à les analyser.

Il appelle les équipes pédagogiques, via une motion à adopter en conseil des maîtres, à reprendre la main sur ces évaluations : sélections d'items, refus de passation dans l'immédiat. Il les engage à ne pas saisir les réponses et à remonter les besoins de terrain.



Changeons l'école,

votons !  

Motion du conseil des maîtres

Après avoir pris connaissance du protocole d'évaluation à destination des élèves de CP et CE1 et du contenu des items, le conseil des maîtres de l'école considère qu'ils ne sont pas une aide aux apprentissages des élèves et à la conception de l'enseignement : items inadaptés aussi bien dans leur contenu que dans leur organisation, limitation du temps qui génère du stress, explications et aides non autorisées... et analyse de ces évaluations par un logiciel ministériel.

Ces éléments entrent en contradiction avec nos pratiques professionnelles et les apprentissages réels des élèves.

Le conseil des maîtres s'oppose à la passation des évaluations telles qu'elles sont prévues. Les évaluations doivent rester au service des élèves et des enseignants. Elles ne doivent en aucun cas faire l'objet d'une publication qui mettrait les écoles en concurrence.

POUR EN FINIR AVEC LES IDÉES FAUSSES SUR L'ÉVALUATION



À la rentrée 2018, le ministère met en place des évaluations nationales en CP et en CE1, sans concertation avec les enseignants ni avec les représentants de parents d'élèves. Il veut faire entrer l'école française dans la "culture de l'évaluation".

Pour mieux comprendre, démêlons le vrai du faux.

IL Y A DÉJÀ EU DES ÉVALUATIONS NATIONALES

VRAI

Les évaluations nationales ont déjà existé et ont été abandonnées en 2012 car elles n'ont pas fait la preuve de leur efficacité sur les résultats des élèves. Elles ne tiennent pas compte de ce qui a été réellement fait dans la classe et sont source d'inquiétude pour les élèves et leurs familles.

« IL N'Y A PAS D'ÉVALUATIONS DANS LES CLASSES JUSQU'À MAINTENANT... »

FAUX

Parce que l'évaluation des apprentissages des élèves est une pratique professionnelle inscrite dans le quotidien de la classe. C'est ce qui permet à l'enseignant de valoriser les réussites, de mettre en avant les progrès, de comprendre les difficultés, de voir le chemin qui reste à parcourir et ainsi de réexpliquer, d'aider, d'encourager... C'est ce qu'on appelle l'évaluation formative.

« L'ÉVALUATION AIDE LES ENFANTS À APPRENDRE... »

FAUX

Quand les résultats seront traités, non par l'enseignant, mais par un logiciel du ministère ! Ce logiciel déterminera quelles sont les réussites et les échecs de chaque enfant et fournira les pistes de remédiation sans tenir compte du contexte de passation (les élèves peuvent être perturbés et mis en difficulté par les conditions de passation des tests : organisation inhabituelle, exercices nouveaux ou qui ne correspondent pas à ce qui a été fait en classe,...). L'analyse des réponses est déshumanisée, il n'est pas tenu compte de la diversité des élèves et le ministère part du principe qu'en face d'une erreur il n'y a qu'un type de réponse : c'est méconnaître le métier d'enseignant.

VRAI

L'évaluation formative, celle qui est faite par chaque enseignant au fur et à mesure des apprentissages permet à l'élève, avec l'aide de l'enseignant, de savoir s'il a réussi, s'il a progressé ou de comprendre pourquoi il se trompe encore. Cela permet aussi à l'enseignant d'adapter aux besoins des élèves les apprentissages qui vont suivre. C'est enfin la base d'un échange entre les parents, leur enfant et l'école.

« LES ÉVALUATIONS NATIONALES POSENT UN REGARD PLUS JUSTE SUR LES RÉSULTATS DES ÉLÈVES... »

FAUX

Le logiciel sera neutre mais il posera un diagnostic basé uniquement sur ce qu'un élève produira à un instant T et qui ne correspond pas à ce qu'il sait réellement. Si un enfant a mal dormi, s'il est dans une situation familiale ou sociale difficile, s'il a ce jour-là des préoccupations personnelles... il pourra être étiqueté « en difficulté scolaire » alors que ce n'est pas le cas.

« L'ÉVALUATION EST UTILE POUR LES ENSEIGNANTS... »

VRAI

Elle est même un outil important pour concevoir l'enseignement au plus près des besoins des élèves. Elle permet d'apprécier le moindre progrès, d'encourager les élèves et de valoriser leurs réussites.

FAUX

Quand les évaluations sont déconnectées de la vie de la classe, elles ne sont pas utiles pour l'enseignement. Elles supposent que tous les élèves de toutes les classes de France ont appris la même chose, au même rythme, sur une même période. Les enseignants savent que les rythmes et les manières d'apprendre diffèrent, et ils connaissent les élèves, les activités et le contexte de l'école. Ce qui en fait les mieux placés pour analyser les résultats des élèves.

« LES PAYS QUI AXENT LEUR POLITIQUE ÉDUCATIVE SUR DES ÉVALUATIONS NATIONALES OU RÉGIONALES OBTIENNENT DE MEILLEURS RÉSULTATS SCOLAIRES... »



FAUX

Ce sont les pays anglo-saxons (Etats-Unis, Royaume Uni...) qui se sont le plus engagés dans la « culture de l'évaluation ». Leurs résultats aux évaluations internationales diffèrent peu de ceux de la France. C'est une politique qui date de près de 20 ans et que les pays abandonnent progressivement. D'autres pays, comme la Finlande, qui n'ont pas opté pour cette politique éducative, obtiennent de meilleurs résultats.

« IL N'Y A PAS DE RISQUE À ÉVALUER DE CETTE MANIÈRE... »

FAUX

Dans les pays qui pratiquent de telles évaluations, on constate que les enseignants réduisent ce qu'ils enseignent à ce qui sera évalué (ex : français et maths). Les autres disciplines sont délaissées. Les enfants sont davantage soumis au « bachotage » aussi bien à l'école que dans les familles et leur niveau de stress est élevé. C'est ce qui a conduit récemment l'Angleterre, sous la pression des parents et des enseignants, à abandonner les évaluations pour les élèves de 6-7 ans. Une évaluation qui aide n'est pas une évaluation qui sanctionne les élèves ou les enseignants. Ce n'est pas non plus une évaluation qui met en concurrence les écoles ou les professionnels.

NOUS NE DISPOSONS PAS D'ÉLÉMENTS PERMETTANT D'ÉVALUER NOTRE SYSTÈME ÉDUCATIF

FAUX

Depuis de nombreuses années, la DEEP¹ évalue notre système. Cela se fait à partir d'échantillons d'élèves (évaluations CEDRE). Le CNESCO² organisme indépendant évalue les politiques éducatives et formule des recommandations. Enfin, plusieurs évaluations internationales sur échantillon (PISA, PIRLS, TIMMS) donnent aussi de nombreux indicateurs.

Nous disposons de suffisamment d'indicateurs pour savoir comment améliorer l'école : il faut développer la formation initiale et continue, abaisser les effectifs, donner les moyens de réussir l'école inclusive, favoriser la mixité et avoir des politiques publiques sociales et de santé solides, adossées à l'école.

¹ Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

² Conseil national d'évaluation du système scolaire

L'école de la confiance n'est pas celle qui prétend tout contrôler et tout uniformiser. C'est celle qui permet à l'enseignant de tenir compte de la réalité de la classe et des élèves pour organiser son enseignement.

ENSEMBLE, ENSEIGNANTS ET PARENTS, AIDONS TOUS LES ENFANTS À RÉUSSIR LEURS APPRENTISSAGES.

Evaluations nationales : pour quoi faire ?

Se doter d'un outil de pilotage dans quel objectif, favoriser les apprentissages ou mettre les élèves en échec, mettre en concurrence les écoles, les établissements scolaires, les enseignant-e-s entre elles et eux ?

L'analyse du SNUipp-FSU démontre qu'il ne s'agit nullement d'un procès d'intention fait au ministre mais bien d'éléments raisonnés mettant en doute l'intérêt ou le bien fondé de ces évaluations.

Ecoles, collèges et lycées sont donc concernés à différentes dates de rentrée (passation plus tardive en 6ème et seconde). Le ministre n'en est pas à son coup d'essai. Chef de la DEGESCO sous la présidence de Nicolas Sarkozy et du ministère de Luc Chatel, notre ministre actuel avait été à l'oeuvre de 2009 à 2012, notamment pour les évaluations nationales de CE1 et CM2, assorties de primes de passation pour les enseignant-e-s. Ces évaluations avaient fait la démonstration de leur inadéquation et de leur inutilité pour la classe. Elles se teintaient déjà d'une volonté de « pilotage » par les résultats des élèves qui avait conduit à mettre les enseignant-e-s concerné-e-s sous pression et dénaturé les pratiques professionnelles. Elles ont heureusement fait long feu.

Que l'Etat veuille se doter d'un outil permettant de vérifier les résultats des élèves sur tout le territoire et d'oeuvrer ainsi à garantir partout l'Ecole Républicaine peut être une mesure utile, voire nécessaire. Des échantillons nationaux anonymes peuvent totalement

le permettre. Ce n'est pas l'objet de ces nouvelles évaluations.

Le ministre, pour les présenter et les défendre, parle « d'évaluation positive ». Le terme ne peut être plus mal choisi car l'évaluation positive a justement pour objectif de ne pas mettre les élèves en échec et, à plus forte raison, de manière artificielle. Là encore, on ne retrouve pas cette démarche.

En début d'année, une évaluation diagnostique permet aux enseignant-e-s de construire leur classe. En les dépossédant de la correction et de son analyse, en ne tenant pas compte des particularités de chaque élève, l'intérêt pédagogique est perdu. Se cantonner à appliquer des directives automatisées n'a pas de sens ; c'est une atteinte au cœur même de notre métier et a encore moins d'intérêt pour les apprentissages.

Un dispositif national, concernant l'intégralité d'une classe d'âge, est extrêmement dépendant des conditions de passation. Les différences entre celles-ci peuvent modifier les résultats de façon importante. Les contraintes de temps très présentes dans le protocole n'auront évidemment pas été appliquées de la même manière dans les classes. Dès la première année, les résultats seront donc tronqués.

Qu'en sera-t-il alors lorsque le ministère annoncera les mesures d'individualisation ?

Comparaison de résultats entre collègues d'une école ou d'un établissement du second degré, entre les établissements eux-mêmes ? C'est à

mettre en relation avec la volonté affichée d'une « rémunération au mérite » (la part variable d'une prime REP+ par exemple), « d'une individualisation des carrières ». Sous pression hiérarchique et pécuniaire, nombreux-ses auront tôt fait d'y céder et on ne pourra pas les blâmer. Du bachotage à la modification profonde de sa pratique de classe en fonction des évaluations, quel crédit pourra être accordé alors aux résultats obtenus ?

La question reste donc entière : à quoi ces évaluations peuvent-elles servir ? Certainement pas aux enseignant-e-s et encore moins aux élèves !

D'un outil se prétendant pédagogique, il en restera un outil statistique d'instrumentalisation politique. Car enfin, l'analyse statistique se confronte souvent à l'intégrité intellectuelle lorsqu'elle est utilisée pour étayer une décision politique déjà prise.

Pour exemple, deux situations opposées :

1. « Nous avons attribué des moyens supplémentaires à l'Education dans un secteur pour améliorer les résultats des élèves. Or ces résultats sont très négatifs. Ces moyens n'ont donc plus lieu d'être. Nous les retirons. »

2. « Nous avons attribué des moyens supplémentaires à l'Education dans un secteur pour améliorer les résultats des élèves. Or ces résultats sont très positifs. Ces moyens n'ont donc plus lieu d'être. Nous les retirons. »

Mais il s'agit là sans doute d'un procès d'intention... ou pas.

reperes.cp-cel.org
hébergé par
Amazon

Les résultats des évaluations CP/CE1 seraient donc livrés, via leur hébergement, à un acteur majeur des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft).

Que le serveur d'hébergement soit situé en Irlande, passons... Même le site du ministère de l'éducation nationale est hébergé aux USA !

Que ce soit la société Amazon qui ait été choisie pose problème. Nous pourrions ne pas avoir de doutes sur le code de déontologie de cette entreprise... Mais, il y a peu de temps, soupçonnée de fraude fiscale, Amazon était poursuivie par le fisc pour régulariser ses impôts et avait trouvé, en février dernier, un accord « à l'amiable » avec le ministre des comptes publics... Accord dont les attendus étaient restés confidentiels...



Echange de
courriers avec le
MEN

Justificatif et argumentant du bien-fondé de ces évaluations, le ministre n'apporte que des réponses très vagues sur le fond, sur la dépossession des collègues, sur l'instrumentalisation possible et le risque de remédiations adossées aux partis pris ministériels. En revanche, il reconnaît officiellement la charge de travail importante lors de la saisie que nous avons aussi mise en évidence en repoussant la date et en permettant de récupérer 5 heures sur les APC. La belle aubaine !

Le SNUipp-FSU continue d'appeler les collègues à ne pas saisir les résultats des évaluations.

Le SNUipp-FSU s'est aussi adressé au ministre sur les garanties d'anonymat et de confidentialité des résultats des élèves qui doivent faire l'objet d'un dossier à la CNIL. Il attend une réponse confirmant que celle-ci a délivré un récépissé autorisant leur traitement informatique.

Direction d'école : il y a urgence !

Depuis des mois, de façon croissante, les directeurs et leurs équipes alertent sur la dégradation de leurs conditions de travail, en particulier sur l'accumulation de tâches certes nécessaires au bon fonctionnement de l'école pour la plupart d'entre elles, mais pas toujours si urgentes ou indispensables et qui pourraient souvent relever d'autres personnels : secrétaire pour une aide administrative ou d'accueil dans l'école, services municipaux pour le suivi de travaux, la maintenance d'appareils... La multiplication des enquêtes sans intérêt pour le fonctionnement des écoles s'accroît sans cesse. Les tâches matérielles asphyxient les directrices et directeurs. On est loin de la simplification et de l'allègement de leur travail. Bref, une multitude de tâches très chronophages et qui peuvent éloigner de ce qui nous tient le plus à coeur : l'équipe et les élèves !

Des signaux politiques qui nous alertent !

L'objectif de faire des directrices et directeurs des adjoints de direction sous la tutelle hiérarchique des principaux de collèges est, par contre, décliné ouvertement dans le rapport présenté cet été par deux députées de la majorité. Le statut des écoles primaires (la fusion maternelle élémentaire y étant aussi préconisé) en serait bouleversé

au détriment de leur spécificité et de la liberté pédagogique des équipes. Il serait totalement illusoire de croire que ce nouveau statut ne serait pas assorti de davantage de responsabilités administratives, de nouvelles tâches de pilotage à accomplir ni de davantage de pression hiérarchique.

La direction d'école, une priorité pour le SNUipp-FSU !

A la suite des Etats Généraux départementaux et en amont des Etats Généraux nationaux qui se sont tenus à Paris le 27 septembre, le SNUipp-FSU a lancé une grande enquête sur la direction d'école. Tous les aspects y sont abordés, y compris la question du statut.

L'action syndicale, ça paie et ça doit continuer à payer !

Si l'action syndicale est le plus souvent de longue haleine, elle est toujours payante ! C'est grâce à elle que les AADE avaient été obtenues ainsi que y a 2 ans la mise en place d'1j par mois pour les écoles de 1 à 2 classes. Cela n'est bien évidemment pas suffisant et le retour d'une aide administrative exclue de la précarité est primordial. Ce que nous voulons, avant tout, c'est être débarrassé-es de toutes ces tâches secondaires qui nous prennent du temps au quotidien. Or, si un protocole

de simplification avait été obtenu nationalement, on voit que localement l'administration traîne des pieds.

Réagissons !

Mot d'ordre n°1 de l'année :

Le SNUipp-FSU vous propose de réagir en excluant une première liste de tâches inutiles aux écoles :

- Ne pas remonter l'enquête lourde (constat des effectifs actuels) : il s'agit certes d'un seul clic, mais qui servira à faire remonter les "places vacantes » des écoles et à faire le constat que des postes auraient pu être économisés ! Si l'administration veut les effectifs actuels des écoles, qu'elle se déplace ! Cette enquête n'a rien à voir avec les prévisions d'effectifs réalisées en novembre.
- Pas de changement de PPMS : pas de remontée !
- Pas de remontées des évaluations CP et CE1 car nous sommes opposés à la mise en concurrence des écoles, des personnels et de leurs élèves !
- Pas de remontée des CR d'exercice incendie, des plannings divers et variés
- Pas de renseignement des fiches bilans du projet d'école dont le but est uniquement statistique

Pour un mouvement intersyndical !

Dès maintenant le SNUipp-FSU 13 s'adresse à ses partenaires syndicaux pour établir un plan d'action.

Marseille : une municipalité toujours peu soucieuse de ses écoles

Une audience avec Mme Casanova adjointe déléguée à l'Education a eu lieu le 26 septembre. Le directeur de l'Education et les responsables de plusieurs services intervenant dans les écoles l'assistaient dans cet exercice poussif où peu de réponses ont été apportées.

Les listes d'attente pour les inscriptions sont toujours d'actualité, et malgré les assurances données aux responsables de la DSDEN ce sont plus de 200 enfants qui attendent encore une place de l'aveu même des services municipaux qui s'avouent dépassés par un flux de 60 demandes par jour environ.

La question des budgets sur le bâti est restée comme chaque année d'une opacité extrême. La Mairie ne peut justifier de la faiblesse des budgets d'entretien et de rénovation des 410 écoles restantes au regard de la hauteur des budgets prévus pour les PPP de reconstruction de 34 écoles. Ce choix politique profitera aux adjudicataires de marchés au détriment des finances publiques et à celui de l'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles. Pourtant, faute de locaux, les

allègements de classes de CP et CE1 n'ont pas pu intégralement se réaliser, ils se font souvent au détriment de BCD, sites informatiques, salle des maîtres,... Dans d'autres écoles hors Education prioritaires, les constructions saturent aussi les écoles, sans qu'aucune solution ne soit envisagée.

Le SNUipp-FSU est intervenu aussi sur :

- Les commandes et le mobilier (choix insuffisant, mauvaise qualité d'articles papeterie, surcoût considérable du marché de l'audiovisuel...), la Caisse des écoles, les transports.
- L'insuffisance des infrastructures sportives (piscine, stades, gymnases,...)
- Les équipements TICE qui devraient faire l'objet de renouvellements

Les activités remplaçant les TAP : Là encore l'opacité est de mise : rien pour les maternelles en dehors des garderies du matin et du soir. Temps récréatifs de restauration insuffisants et limités à 2 jours par semaine. Nous avons insisté sur la nécessaire application d'une dégressivité des tarifs pour la cantine. Cette mesure est indispensable dans une ville où 1 enfant sur 4 vit en dessous

du seuil de pauvreté.

Nous avons évoqué la situation des écoles confrontées à **une pénurie de personnels municipaux ATSEM, concierges...** dont les horaires ne sont compatibles ni avec la continuité du service ni avec la qualité du service d'accueil et des conditions de sécurité. Le directeur de l'Education a même précisé qu'il n'y avait aucun texte imposant des quotas d'enfants par agent pour la surveillance. Seul le ménage semble prioritaire pour la Mairie qui feint de s'étonner de ne pas trouver de personnels ASIC motivés pour des contrats de 10h hebdomadaires fractionnées sur 4 jours, sans faire le lien avec la précarité dans laquelle elle maintient ses agents alors que de nombreux postes sont non remplacés. L'intervention des ATN se réduit aussi et n'est plus liée qu'aux urgences alors qu'ils disposent de matériel spécifique indispensable pour de grands nettoyages (soufflants pour les feuilles en automne par exemple).

Budget 2019 : l'école primaire faussement dotée

1 900 "créations de postes" annoncées dans le premier degré dans le budget prévisionnel 2019, principalement pour terminer le dédoublement des CP et CE1 dans l'ensemble des REP et REP+. Ces créations ne suffiront pas puisqu'il aurait fallu 4 000 postes.

Le ministre vient de préciser les chiffres du budget de l'Éducation pour 2019. Ils vont affaiblir le service public d'éducation. 2600 suppressions de postes dans le second degré et 400 emplois de moins pour les personnels administratifs.

Les conditions d'enseignement vont se dégrader dans les collèges et les lycées où la hausse des effectifs d'élèves se poursuit. Les services administratifs vont connaître des difficultés accrues pour gérer les personnels.

Dans le même temps, le ministre annonce 1 900 créations de postes dans le 1^{er} degré pour terminer le dédoublement des CP et CE1 en REP et REP+.

Ces créations ne suffiront pas : il aurait fallu prévoir 4000 postes. Comme la baisse démographique ne permettra pas de compenser les manques, on ne pourra éviter la suppression des «Plus de maîtres que de classes» encore existants, la fermeture de nombreuses classes ou l'insuffisance de postes spécialisés.

Cette dotation ne permettra pas d'améliorer la qualité d'enseignement notamment dans les 104 000 classes de notre pays qui comptent plus de 25 élèves ou encore les quelque 6 700 classes de plus de 30 élèves.

Tous les voyants sont au rouge avec un sous-investissement chronique et des effectifs bien supérieurs à la moyenne des pays de l'OCDE. Or, la création de 1 900 postes ne représente qu'une hausse de 0,6% des moyens d'enseignement pour le primaire...

La question des moyens reste incontournable pour améliorer significativement la réussite de tous les élèves. Ce projet de budget 2019 montre que le gouvernement n'a pas la volonté de déclencher le véritable saut qualitatif dont notre école a besoin.

Le SNUipp-FSU continuera à exiger des moyens à hauteur des enjeux. Revoir cette politique budgétaire et éducative sera au cœur de son engagement dans les mobilisations à venir et ce dès le 9 octobre.

POUR TOUS : 66% DE LA COTISATION DÉDUITE DES IMPÔTS OU REMBOURSÉE EN CRÉDIT D'IMPÔTS

Pour la 1^{ère} adhésion : la cotisation à 50% !

Pratique : Je me syndique en ligne sur le site <http://13.snuipp.fr>



SNUipp 13

FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

La cotisation à 34%

Les cotisations 2018-2019 donneront lieu à un reçu pour la déclaration des revenus de 2018. Il vous sera adressé en février ou mars 2019 et vous permettra d'obtenir une réduction d'impôts de 66% du montant de votre cotisation.

Je me syndique à la section des Bouches-du-Rhône du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC, afin de contribuer

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'Éducation,
- au maintien de l'unité de la profession grâce à un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans la Fédération Syndicale Unitaire.

Je demande à la Section des Bouches-du-Rhône du SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles ses élus ont accès à l'occasion des Commissions Paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès, en m'adressant à la Section des Bouches-du-Rhône du SNUipp, 2 square Cantini 13006 Marseille.

Le..... Signature :

Bulletin d'adhésion 2018/2019

NOM :

NOM de jeune fille :

Prénom :

Tél. :

Date de naissance :

Sexe : M F

Adj. Mat. Adj. Elem. Dir.cl. Autre (préciser) Echelon :

Temps partiel ? OUI NON Quotité % Nomination à titre DEF. à titre PROV.

Catégorie professionnelle

PE PE HorsClasse PE CI Exc Instit. Instit. spé. PEGC PEGC HCI
 PEGC CI Exc Etudiant PFSE Retraité(e) AADE /AVS

Montant de la cotisation : euros

par Chèque par virement en espèces

par prélèvement fractionné (sans frais, étalé sur l'année scolaire -envoyer un RIB)

C'est ma première adhésion au SNUipp, je bénéficie de 50% de réduction (avec un montant minimum de 96 euros)

PE	Ech	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	euros	72	96	120	144	170	181	193	206	221	238	255
PE hors classe	Ech	1	2	3	4	5	6	7				
	euros	217	233	248	271	287	303					
PE classe Exc	Ech	1	2	3	4	5	6	7				
	euros	260	280	300	320	338	352	370				
Instituteur	Ech	7	8	9	10	11						
	euros	155	162	170	182	200						
PEGC hors classe	Ech	1	2	3	4	5	6					
	euros	177	186	197	210	238	255					
PEGC Cl. Excep.	Ech	1	2	3	4	5						
	euros	237	256	269	286	302						

Débuts de carrière : M1 : 32 euros PFSE : 72 euros T1 : 96 euros T2 et T3 : 120 euros

Directeurs : - de 9 classes : +5 euros 9 classes et + : +10 euros

Directeur établissement spécialisé : +40 euros

PE SEGPA : +20 euros PE spécialisé : +10 euros

Retraités : Indice < 500 : 101 euros 500 < Indice < 566 : 111 euros Indice > 566 : 121 euros

Dispo, congé parental : 96 euros AVS/AADE/AESH/M1 : 32 euros

Temps partiel : proportionnel au temps partiel (cotisation x taux) : 96 euros minimum

Les instances paritaires départementales

Le paritarisme est un principe démocratique qui relève du dialogue social et qui est mis en œuvre dans des instances consultatives où sont présents les représentants des personnels, de l'administration, parfois des parents d'élèves ou des élus.

Le paritarisme, tel qu'il existe aujourd'hui, est le fruit de plusieurs années de luttes et conquêtes syndicales. Les tentatives de remise en cause, comme en 2008, sont nombreuses et le SNUipp-FSU veille à ce que les droits des personnels ne soient bafoués, par leur présence, leurs interventions et leurs actions.

La CAPD

La commission administrative paritaire départementale statue sur l'ensemble des questions concernant la carrière des enseignants : avancement, mutations, titularisations, départs en stage, démissions, licenciements... Les délégués du personnel qui y siègent, sont élus par l'ensemble de la profession au cours des élections professionnelles qui ont lieu tous les 4 ans. Sur le plan départemental, le SNUipp détient 4 sièges sur 10 représentants du personnel.

Le CTSD

Le comité technique spécial départemental a compétence pour les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des établissements scolaires du département. Cette instance traite des opérations de carte scolaire en amont du CDEN. Elle est présidée par l'IA-DSDEN. Dans les Bouches-du-Rhône, la FSU détient 5 sièges sur 10 représentants du personnel.

Le CDEN

Le comité départemental de l'éducation nationale est consulté et émet des avis dans tous les domaines relatifs à l'organisation, et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département : carte scolaire, règlement type des écoles, transports scolaires... Cette instance est présidée soit par le Préfet, soit par le Président du conseil départemental. Elle est constituée de représentants du personnel, de parents d'élèves, d'associations, de personnalités et d'élus. C'est la représentativité acquise lors des dernières élections professionnelles qui détermine le nombre de sièges occupé par les organisations syndicales.

Les autres instances départementales

Le SNUipp-FSU 13 siège également au conseil départemental de formation, à la commission de réforme, au comité départemental d'action sociale (pour les secours financiers, les handicaps...) et au comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail.



Les instances nationales et académiques

Le SNUipp et la FSU représentent également la profession dans les comités techniques nationaux et académiques (pour la répartition des emplois et des moyens...), à la commission administrative paritaire nationale (pour les mutations, les questions de carrière...), au conseil académique de l'éducation nationale (pour le fonctionnement du service public) et aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académiques et au niveau national.

Le gouvernement à l'attaque des instances paritaires

Le gouvernement a présenté aux organisations syndicales ni plus ni moins qu'un projet de « suppression du paritarisme » afin de faciliter une « déconcentration managériale » de la Fonction publique. Il envisage une possible disparition des CHSCT (comités d'hygiène, sécurité, conditions de travail) en les fusionnant avec les CT. La disparition des CHSCT ouvrirait la porte au non respect par les employeurs publics de leurs obligations en matière de santé et sécurité au travail.

Il a l'intention également de supprimer les compétences des représentants des personnels dans les CAP (commissions administratives paritaires) en prévoyant de ne plus les consulter sur :

- . les projets de mouvement des personnels,
- . l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels nominatifs,
- . certaines sanctions disciplinaires...

Cela donnerait davantage de marge de manœuvre aux chefs de service et d'établissement.

Cette volonté gouvernementale de

contourner les élus des personnels est en contradiction avec le statut qui prévoit notamment que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs représentants, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics.

Ces orientations sont en rupture avec le travail réalisé actuellement par les représentants et les élus des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire de hiérarchies ou des erreurs de l'administration.

La FSU refuse ces projets et demande le respect et l'amélioration de nos droits. Pour le SNUipp, les délégués du personnel garantissent un égal traitement entre tous les collègues, par l'application de règles claires et connues de tous. Ils portent les dossiers personnels qui leur sont confiés, dans le respect des droits collectifs. Ils agissent contre l'arbitraire et les passe-droits. Les élus du SNUipp interviennent aussi pour défendre une autre conception de l'école et de son fonctionnement ainsi que pour promouvoir le service public d'éducation.



Les rendez-vous du SNUipp-FSU 13

Réunions d'Informations Syndicales

- **Aix**, Mercredi 03/10, 9h30 Mat Daudet
- **Arlès**, Mardi 02/10, 17h30 Elem H Wallon
- **Berre**, Mardi 02/10, 17h, Elem Frédéric Mistral
- **Côte Bleue**, le 15/10 à 17h, Mat Marie Mauron
- **Gardanne**, Jeudi 11/10, 17h, Mat des Terrils Bleus
- **Istres**, Lundi 01/10, 17h Maison des syndicats
- **Lambesc, Mallemort, Senas**, Lundi 15/10, 17h15 Salle Dany
- **Marseille 1/2/3**, Jeudi 11/10 à 17h Elem Peyssonel 2
- **Marseille 4/5/6/7**, Lundi 01/10, 17h Mat Neuve Ste Catherine et Mercredi 03/10, 9h30 Section SNUipp
- **Marseille 8/9**, Mardi 16/10, à 17h30 à la Mat de la Soude
- **Marseille 13/14**, Mardi 02/10, 17h00 Elem Busserine
- **Martigues**, Vendredi 16/11, 17h Maison des syndicats
- **Port St Louis**, Mardi 02/10, 17h Elem Jules Verne
- **St Martin de Crau**, Jeudi 04/10, 17h Elem Pagnol
- **St Rémy, Noves, Tarascon**, Lundi 01/10, 17h Elem Péri
- **Salon**, Mardi 02/10, 17h Elem Lurian 2
- **Vitrolles**, Mardi 02/10, 17h Elem Rousseau

Expéditeur : **INFO** *Hebdo*

SNUipp-FSU13 - 2, Square Cantini 13006 Marseille
Bulletin hebdomadaire de la section des Bouches-du-Rhône
Imprimerie CCI 9 avenue Paul Héroult 13015 Marseille
CPPAP 0420 S 07295 ISSN 07638086

Dépôt légal : 30/04/2020

Directeur de Publication : **Christophe DORÉ**
N° 702 du 2 octobre 2018

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU13. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en nous adressant un courrier.

Stages

Préparation à l'entretien de direction d'école :

Marseille : le 13/12 au local du SNUipp-FSU 13
Salon-de-Provence : le 10/12 à l'élémentaire Bastide Haute

Retraite

Aix : le 27/11, Mairie de quartier du Pont de l'Arc
Marseille : 10/12 à la Bourse du Travail

Entrée dans le métier

Stage à l'attention des collègues en début de carrière :
PFSE, T1, T2, T3, T4...

Marseille : le 29/11 à la section du SNUipp-FSU 13
Aix : le 04/12 à l'ESPE

Santé au travail : vous avez des droits !

Stress, burn out, RPS ou problèmes physiques, connaître ses droits pour pouvoir revendiquer de travailler en santé !

Arlès : le 20/11
Marseille : le 26/11



DES VALEURS PARTAGÉES

Créé et géré par des enseignants, le CME répond depuis un demi-siècle aux besoins de tous les personnels du monde de l'éducation.

Fondé sur des valeurs de confiance réciproque et de proximité, le Crédit Mutuel Enseignant a développé une offre de bancassurance sur mesure. Il place depuis toujours la qualité du service et la satisfaction du client au cœur de ses préoccupations.

83 ADRESSES POUR RESTER PROCHE
OU QUE VOUS SOYEZ



www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel
Enseignant

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 34 rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés B 588 505 354, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudential (ACP), 61 rue Talibout, 75436 Paris Cedex 09, intermédiaire en opérations d'assurances sous le N° Orias 07 003 759 consultable sous www.orias.fr proposant des contrats d'assurance de ACM IARD SA et ACM VIE SA, régies par le code des assurances.

PMI : 30.02.06. Janvier 2016 - Crédit photo: PlanPicture/Fancyimages.



**QUAND LA BANQUE DES ENSEIGNANTS
LES ASSURE, ÇA CHANGE TOUT.**

CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE

1, Boulevard Sakakini - 13004 MARSEILLE
Tel : 0 820 025 649 - Courriel : 07901@creditmutuel.fr

6, Place Jeanne d'Arc - 13100 AIX-en-PROVENCE
Tel : 0 820 300 185 - Courriel : 0790101@creditmutuel.fr

20 Bd Saint Roch - 84000 AVIGNON
Tel : 0 820 226 990 - Courriel : 0790102@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel
Enseignant